

# Sécheresse 2019 : État de catastrophe naturelle ?



Vous êtes nombreux à nous interroger quant à la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour le phénomène de sécheresse qui est survenu en 2019.

En raison de la crise sanitaire, les commissions nationales d'examen des demandes de reconnaissance de catastrophe naturelle ont été décalées, de sorte que les demandes au titre de la sécheresse 2019 pour le département de la Haute-Garonne n'ont pas encore été examinées.

Lorsqu'une réponse sera rendue au niveau national, et en cas de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, nous ne manquerons pas de vous en informer.

Le Maire, Françoise CASES